

REGLEMENT

« GRAND JEU »

du 3 juin au 15 juin 2025

ARTICLE 1 - PRESENTATION DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La société COOPÉRATIVE U dont le siège social est situé au Parc Tertiaire ICADE, 20 rue d'Arcueil – CS 10043 – 94533 Rungis Cedex, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 304 602 956 (ci-après « la Société Organisatrice »), organise un jeu (ci-après « le Jeu ») avec obligation d'achat, réservé aux Clients Carte U, intitulé « GRAND JEU » du mardi 3 juin 2025 au dimanche 15 juin 2025 inclus (ou le samedi 14 juin 2025 selon ouverture des Magasins U participants), selon les modalités décrites au présent règlement (ci-après « le Règlement »).

ARTICLE 2 - DUREE DU JEU

Le Jeu débute le mardi 3 juin 2025 (à l'heure d'ouverture des Magasins U participants au Jeu) et se termine le dimanche 15 juin 2025 inclus (à l'heure de fermeture des Magasins U participants au Jeu) ou le samedi 14 juin 2025 (selon ouverture des Magasins U participants).

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler les conditions du Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 3 - MODALITES DE PARTICIPATION

La Société Organisatrice organise le Jeu dans les Magasins U à l'enseigne Hyper U, Super U, U Express (hors Utile)-ci-après dénommés « le(s) Magasin(s) U participants » et dont la liste exhaustive est disponible sous l'adresse www.magasins-u.com et en Annexe N°1.

Sous réserve des restrictions de participation indiquées au paragraphe suivant du présent article, le Jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, détentricrice d'une Carte U valide à la date du Jeu et ayant rempli les conditions de participation au Jeu (ci-après dénommé « le(s) Participant(s) »).

Ne peuvent participer au Jeu les membres du personnel :

- de la Société Organisatrice ainsi que ceux de ses Établissements répondant à la définition de l'article R. 123-40 du Code de commerce ;

- des sociétés prestataires de services de la Société Organisatrice et leurs éventuels sous-traitants ayant participé à l'organisation, la réalisation ou encore la mise en œuvre du Jeu.

La Société Organisatrice et les Magasins U se réservent le droit de procéder à des vérifications permettant de garantir que les critères de participation sont respectés. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la participation.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement dans son intégralité ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux en France.

ARTICLE 4 - DEROULEMENT DU JEU

La Société Organisatrice organise du mardi 3 juin 2025 au dimanche 15 juin 2025 inclus (ou le samedi 14 juin 2025 selon ouverture des Magasins U participants), un Jeu sur bornes avec obligation d'achat sur présentation d'une Carte U valide lors du passage en caisse.

Dans les Magasins participants à l'opération, lors de leur passage en caisse ou lors de la remise de la commande Drive, un jeton sera remis aux clients porteurs de la CARTE U éligibles au Jeu selon les modalités décrites ci-dessous.

1/ Le Participant pourra obtenir 1 jeton au maximum par passage en caisse. Le jeton est attribué selon les modalités suivantes :

- **Un (1) jeton** sera remis pour un montant minimum d'achat de 30€ TTC **ET** sur présentation d'une Carte U valide lors de son passage en caisse.

Le montant d'achat pris en compte pour l'obtention d'un jeton s'entend hors gaz, carburant, livres, presse, services, et Carte Cadeau U.

2/ Pour jouer, le Participant doit introduire un jeton dans la borne présente en magasin prévue à cet effet pendant la durée du Jeu et scanner sa Carte U. Suite à l'insertion du jeton, un formulaire à compléter apparaît éventuellement, il peut être librement passé pour accéder directement au Jeu. La borne déclenche alors automatiquement une roue de la chance sur l'écran. Le participant découvre instantanément s'il a remporté l'un des lots mis en jeu. Si les rouleaux s'arrêtent sur "Gagné", le Participant gagnant (ci-après « le Gagnant ») remporte le lot indiqué. Les lots sont attribués selon le principe des instants gagnants.

ARTICLE 5 - DESIGNATION DES GAGNANTS

Le Jeu est basé sur le principe des instants gagnants. Les instants gagnants du Jeu sont prédéfinis sur chacune des bornes, quotidiennement, par un algorithme qui référence les dates et heures des dotations à gagner pendant la période de Jeu.

Dès lors qu'un instant gagnant s'est déclenché le Participant ayant inséré son jeton remporte la dotation désignée. Dans ce cas, le lot remporté apparaît sur l'écran de la borne et simultanément un ticket gagnant est imprimé.

ARTICLE 6 - DOTATIONS

La dotation globale de l'opération est de 231 762 lots pour une valeur globale indicative de 755 506 € TTC répartie dans l'ensemble des Magasins U participants (voir liste en annexe 1).

Les lots mis en jeu sont les suivants :

203 333 bons d'une valeur unitaire de 2 euros en remise immédiate sur présentation du bon et de la carte U en caisse jusqu'au 22/06/2025 dans le magasin émetteur uniquement (selon ouverture du magasin). Bon valable hors presse, livres, carburant et gaz, cartes cadeau et services U. Non remboursable et utilisable en une seule fois pour un montant d'achat supérieur à la valeur totale du bon utilisé.

16 268 bons d'une valeur unitaire de 5 euros en remise immédiate sur présentation du bon et de la carte U en caisse jusqu'au 22/06/2025 dans le magasin émetteur uniquement (selon ouverture du magasin). Bon valable hors presse, livres, carburant et gaz, cartes cadeau et services U. Non remboursable et utilisable en une seule fois pour un montant d'achat supérieur à la valeur totale du bon utilisé.

5 350 bons d'une valeur unitaire de 50 euros en remise immédiate sur présentation du bon et de la carte U en caisse jusqu'au 22/06/2025 dans le magasin émetteur uniquement (selon ouverture du magasin). Bon valable hors presse, livres, carburant et gaz, cartes cadeau et services U. Non remboursable et utilisable en une seule fois pour un montant d'achat supérieur à la valeur totale du bon utilisé.

ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DES LOTS

Tout bon non attribué selon les modalités présentées ci-dessous, pour quel que motif que ce soit, sera considéré comme abandonné et définitivement perdu.

Le bon imprimé par la borne est valable dès le jour du gain et jusqu'à la date limite indiquée dessus (soit le dimanche 22 juin ou le samedi 21 juin selon les jours d'ouverture des magasins participants).

Aucune reproduction ou photographie du bon gagnant ne saurait être acceptée en caisse.

Il est utilisable en caisse pour tout achat d'une valeur égale ou supérieure à la valeur du bon uniquement dans le magasin émetteur et en une seule fois (hors gaz, carburant, livres, presse, services et Carte Cadeau U) et **sur présentation de sa CARTE U**. Les bons du Jeu sont cumulables sur un même passage en caisse.

Aucune contrepartie en valeur numéraire, biens ou services ne pourra être envisagée.

Dates de validité des bons :

- Les bons émis pendant le Grand Jeu du 3 au 15 juin 2025 (selon ouverture des Magasins participants) sont utilisables jusqu'au dimanche 22 juin 2025 (ou le Samedi 21 juin 2025 selon ouverture des Magasins participants).

ARTICLE 8 - TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les Participants sont informés qu'un traitement de leurs données personnelles est réalisé par Coopérative U en collaboration avec les Magasins U et Drive participants listés en Annexe 1, co-responsables de traitement et destinataires des données.

Ces informations sont utilisées avec le consentement des Participants à des fins de participation au jeu et d'établissement de statistiques.

En fonction des choix émis par les Participants lors de la collecte des données, elles pourront également être utilisées pour informer les participants de l'actualité et des offres commerciales, sous réserve de leur accord. Elles seront conservées pour une durée vingt-six (26) mois à compter de la dernière connexion au compte carte U-

Les données sont communiquées à Coopérative U et aux Magasins U participants listés en Annexe 1 et sur magasins-u.com, ainsi qu'à des prestataires tiers sélectionnés par Coopérative U. En ce qui concerne les données communiquées aux prestataires, elles ne seront en aucun cas nominatives et ne seront fournies qu'à des fins de statistiques marketing. Dans l'hypothèse où les participants ont consenti à recevoir de la prospection commerciale, leur adresse email et/ou leur numéro de téléphone mobile seront transmis à la Coopérative U et aux Magasins U, co-responsables de traitement. Ils pourront recevoir des emails et/ou des sms de la part des Magasins U ou de Coopérative U. Les données pourront être communiquées aux entités du Groupement U (Coopérative U, U Tech, et les Magasins U, U Logistique) ainsi qu'à des prestataires externes en charge de la mise en œuvre du traitement.

Les données à caractère personnel sont collectées, traitées et utilisées aux fins suivantes, selon les bases légales indiquées :

- Vérification éventuelle des Cartes U et de l'identité des Gagnants: consentement
- Attribution des dotations: consentement
- Diffusion de la liste des Gagnants (prénom et première lettre du nom): consentement,
- Déterminer le profil d'acheteur et la réalisation d'études et de statistiques sur les habitudes d'achat par Coopérative U en coopération avec votre Magasin U: consentement
- Gestion de toute réclamation ou cas de fraude éventuelle: intérêt légitime,
- Enfin se conformer aux lois et règlements applicables: obligation légale.

Les données personnelles des participants peuvent faire l'objet de transferts vers des pays situés en dehors de l'Union Européenne pour les finalités détaillées ci-dessus. Ces transferts font l'objet d'un encadrement juridique spécifique afin que ces données soient couvertes par un niveau de protection adéquat.

Conformément au règlement général sur la protection des données à caractère personnel n° 2016/679, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de leurs données, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation à certains traitements des données les concernant et du droit de retirer leur consentement. Ils peuvent exercer leur droit post-mortem en décidant du sort de leurs données après leur décès. Ils disposent également d'un droit de saisir à tout moment l'autorité compétente en matière de données à caractère personnel (CNIL).

Ces droits s'exercent :

- soit directement auprès d'un Magasin U, à l'accueil
- soit en écrivant : Coopérative U - DPO - 20 rue d'Arcueil – CS 10043 – 94533 Rungis Cedex
- soit par email : uenseigne_donnees_personnelles@systeme-u.fr

Les participants qui exerceront le droit de suppression de leurs données ou retireront leur consentement au traitement des données avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation.

ARTICLE 9 - RESPECT DES REGLES

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants et de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

En cas de différence entre la version du Règlement déposée chez l'huissier et la version du Règlement envoyée à toute personne qui en fait la demande, la version déposée chez l'huissier prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée chez l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur tout support et en contrariété avec le présent Règlement.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITE

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survient et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des Participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu. Les Participants ne pourront, par conséquent, prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou d'une nécessité justifiée, elle était amenée à annuler avec ou sans préavis le présent jeu, à le suspendre, l'écourter, le proroger ou à en modifier les conditions. Toute modification fera l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

De manière générale, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Enfin, la responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué.

ARTICLE 11 - MODIFICATION DU REGLEMENT

La Société Organisatrice peut être amenée à modifier le présent Règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Le Règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant déposé auprès de l'huissier identifié à l'article 12 du présent Règlement. La Société Organisatrice en informera les Participants par tout moyen de son choix.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent Règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du Règlement lui-même.

ARTICLE 12 - DEPOT LEGAL ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le Règlement complet est déposé et validé auprès de la SAS ACTANORD, 105 Quai des Chevillards - 59000 LILLE.

En complément de ce qui précède, le Règlement du présent Jeu est disponible à l'accueil dans l'ensemble des Magasins U participants à la présente opération, consultable et téléchargeable sur le site magasins-u.com. Le Règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande, indiquant ses coordonnées, et écrivant dans un délai ne pouvant excéder quinze (15) jours calendaires à compter de la fin de l'opération (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Coopérative U – Etablissement OUEST - Service Marketing Réseau

« GRAND JEU »

Place des Pléiades

ZI Belle Etoile Antares

44478 Carquefou

Toute modification apportée au Jeu et à son Règlement fera l'objet d'un avenant déposé à la SAS ACTANORD dépositaire du Règlement avant sa publication.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant le Jeu, et notamment l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu.

ARTICLE 13 - LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le Jeu et le présent Règlement sont soumis à la loi française.

Toute difficulté née ou à naître, liée à l'interprétation, l'application du présent Jeu ou de son Règlement sera soumise à la Société Organisatrice et ses décisions seront sans appel.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de un (1) mois à compter de la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi).

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement par courrier postal à l'adresse suivante :

Coopérative U – Etablissement OUEST - Service Marketing Réseau

« GRAND JEU »

Place des Pléiades

ZI Belle Etoile Antares

44478 Carquefou

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu sera soumis aux tribunaux français compétents.

ANNEXES

Annexe N° 1 : Liste des Magasins U participants

ANNEXE N°1 : LISTE DES MAGASINS U PARTICIPANTS

Enseigne	Ville	Département
SUPER U	CHABANAIS	16
SUPER U	CHATEAUNEUF SUR CHARENTE	16
SUPER U	LA COURONNE	16
SUPER U	MANSLE	16

SUPER U	MONTMOREAU	16
SUPER U	ROUILLAC	16
SUPER U	SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE	16
SUPER U	VILLEBOIS LAVALETTE	16
HYPER U	LA ROCHELLE BEAULIEU	17
HYPER U	SAINTES	17
SUPER U	ARVERT	17
SUPER U	COZES	17
SUPER U	ECHILLAIS	17
SUPER U	FOURAS	17
SUPER U	GEMOZAC	17
SUPER U	LE CHATEAU D'OLERON	17
SUPER U	MARANS	17
SUPER U	MIRAMBEAU	17
SUPER U	NIEUL-SUR-MER	17
SUPER U	ROYAN	17
SUPER U	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	17
SUPER U	SAINT-PALAIS-SUR-MER	17
SUPER U	SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	17
SUPER U	SAINT-SAVINIEN-SUR-CHARENTE	17
SUPER U	SAUJON	17
SUPER U	ST ROGATIEN	17
SUPER U	TONNAY CHARENTE	17
U EXPRESS	ARS-EN-RE	17
U EXPRESS	DOMPIERRE	17
U EXPRESS	LA ROCHELLE MIREUIL	17
U EXPRESS	LE GRAND VILLAGE PLAGE	17

U EXPRESS	LE GUA	17
U EXPRESS	RIVEDOUX	17
U EXPRESS	ROYAN	17
U EXPRESS	SEMUSSAC	17
SUPER U	ARGENT-SUR-SAULDRE	18
SUPER U	DUN SUR AURON	18
SUPER U	ST FLORENT SUR CHER	18
SUPER U	VIERZON	18
HYPER U	PLANCOET	22
HYPER U	YFFINIAC	22
SUPER U	BINIC	22
SUPER U	BROONS	22
SUPER U	ERQUY	22
SUPER U	LANVALLAY	22
SUPER U	LANVOLLON	22
SUPER U	LOUDEAC	22
SUPER U	MATIGNON	22
SUPER U	MERDRIGNAC	22
SUPER U	PLEMET	22
SUPER U	PLESTIN LES GREVES	22
SUPER U	PLOUER SUR RANCE	22
SUPER U	ST NICOLAS DU PELEM	22
SUPER U	TREGASTEL	22
SUPER U	TREGUIER	22
U EXPRESS	CESSON-SAINT-BRIEUC	22
U EXPRESS	PLOUARET	22
U EXPRESS	BOUSSAC	23

U EXPRESS	EVAUX LES BAINS	23
SUPER U	BREST KEREDERN	29
SUPER U	BREST KERICHEN	29
SUPER U	COMBRIT	29
SUPER U	DAOULAS	29
SUPER U	GUIPAVAS	29
SUPER U	LANDIVISIAU	29
SUPER U	LANDUDEC	29
SUPER U	LANMEUR	29
SUPER U	LE FAOU	29
SUPER U	PLABENNEC	29
SUPER U	PLEYBER CHRIST	29
SUPER U	PLOBANNALEC	29
SUPER U	PLOGONNEC	29
SUPER U	PLOUARZEL	29
SUPER U	PLOUGASTEL DAOULAS	29
SUPER U	PONT CROIX	29
SUPER U	ROSPORDEN	29
SUPER U	ST POL DE LEON	29
U EXPRESS	BREST RECOUVRANCE	29
U EXPRESS	CAMARET-SUR-MER	29
U EXPRESS	CARANTEC	29
U EXPRESS	CLEDER	29
U EXPRESS	GUERLESQUIN	29
U EXPRESS	PLOUGASNOU	29
U EXPRESS	PLOUIGNEAU	29
HYPER U	CHATEAUGIRON	35

HYPER U	COMBOURG	35
HYPER U	GUICHEN	35
HYPER U	VITRE	35
SUPER U	BRUZ	35
SUPER U	CANCALE	35
SUPER U	CHATEAUBOURG	35
SUPER U	DOL DE BRETAGNE	35
SUPER U	GUIPRY	35
SUPER U	JANZE	35
SUPER U	LA GUERCHE DE BRETAGNE	35
SUPER U	LE RHEU	35
SUPER U	L'HERMITAGE	35
SUPER U	LIFFRE	35
SUPER U	LOUVIGNE DU DESERT	35
SUPER U	MELESSE	35
SUPER U	MORDELLES	35
SUPER U	NOYAL CHATILLON SUR SEICHE	35
SUPER U	PAYS DE MONTFORT	35
SUPER U	PIPRIAC	35
SUPER U	PLELAN LE GRAND	35
SUPER U	PLEURTUIT	35
SUPER U	RENNES RUE DE FOUGERES	35
SUPER U	RENNES SARAH BERNHARDT	35
SUPER U	RENNES ST GRÉGOIRE	35
SUPER U	RENNES ST JACQUES	35
SUPER U	RETIERS	35
SUPER U	ST AUBIN D'AUBIGNE	35

SUPER U	ST BRICE EN COGLES	35
SUPER U	ST JAMES	35
SUPER U	ST MEEN LE GRAND	35
SUPER U	TINTENIAC	35
U EXPRESS	PLERGUER	35
U EXPRESS	RENNES BEAUREGARD	35
U EXPRESS	ROMILLE	35
SUPER U	CHABRIS	36
SUPER U	EGUZON	36
SUPER U	LA CHATRE	36
SUPER U	LEVROUX	36
SUPER U	ST BENOIT DU SAULT	36
HYPER U	BOURGUEIL	37
SUPER U	CHANCEAUX SUR CHOISILLE	37
SUPER U	CHATEAU LA VALLIERE	37
SUPER U	CHINON	37
SUPER U	JOUE LES TOURS	37
SUPER U	LA RICHE	37
SUPER U	L'ILE BOUCHARD	37
SUPER U	LOCHES	37
SUPER U	LUYNES	37
SUPER U	MONTLOUIS	37
SUPER U	MONTS	37
SUPER U	NEUILLE PONT PIERRE	37
SUPER U	SAVIGNE SUR LATHAN	37
SUPER U	VERNOU SUR BRENNE	37
SUPER U	CHISSAY EN TOURAINE	41

SUPER U	CONTRES	41
SUPER U	MER	41
SUPER U	MONDOUBLEAU	41
SUPER U	PRUNIER EN SOLOGNE	41
SUPER U	SALBRIS	41
SUPER U	SELLES SUR CHER	41
SUPER U	ST AIGNAN	41
SUPER U	ST LAURENT NOUAN	41
U EXPRESS	MONTOIRE SUR LE LOIR	41
HYPER U	BLAIN	44
HYPER U	LA CHAPELLE SUR ERDRE	44
HYPER U	LA MONTAGNE	44
HYPER U	SAVENAY	44
HYPER U	ST PHILBERT GRAND LIEU	44
HYPER U	VALLET	44
SUPER U	ANCENIS	44
SUPER U	BOUAYE	44
SUPER U	CARQUEFOU	44
SUPER U	CHATEAUBRIANT	44
SUPER U	CHAUMES-EN-RETZ	44
SUPER U	COUERON	44
SUPER U	DERVAL	44
SUPER U	GETIGNE	44
SUPER U	GUEMENE PENFAO	44
SUPER U	HERIC	44
SUPER U	LA CHAPELLE BASSE MER	44
SUPER U	LA CHAPELLE DES MARAIS	44

SUPER U	LA TURBALLE	44
SUPER U	LEGE	44
SUPER U	LIGNE	44
SUPER U	MACHECOUL	44
SUPER U	MONTOIR DE BRETAGNE	44
SUPER U	NANTES CHENAIE	44
SUPER U	NANTES DALBY	44
SUPER U	NANTES ST JACQUES	44
SUPER U	NORT SUR ERDRE	44
SUPER U	NOZAY	44
SUPER U	PAIMBOEUF	44
SUPER U	PONT ST MARTIN	44
SUPER U	PORNIC OUEST	44
SUPER U	REZE LA GALARNIERE	44
SUPER U	SAUTRON	44
SUPER U	ST BREVIN	44
SUPER U	ST ETIENNE DE MONTLUC	44
SUPER U	ST GILDAS DES BOIS	44
SUPER U	ST HERBLAIN	44
SUPER U	ST MARS LA JAILLE	44
SUPER U	ST MICHEL CHEF CHEF	44
SUPER U	ST NAZAIRE	44
SUPER U	ST SEBASTIEN SUR LOIRE	44
SUPER U	STE PAZANNE	44
SUPER U	THOUARE SUR LOIRE	44
SUPER U	TREILLIERES	44
SUPER U	VARADES	44

SUPER U	VERTOU	44
U EXPRESS	BOURGNEUF-EN-RETZ	44
U EXPRESS	NANTES LAFAYETTE	44
U EXPRESS	NANTES PETIT PORT	44
U EXPRESS	ST HERBLAIN BEAUSEJOUR	44
U EXPRESS	ST MARS DU DESERT	44
U EXPRESS	ST PERE EN RETZ	44
U EXPRESS	STE LUCE SUR LOIRE	44
HYPER U	BAULE	45
SUPER U	BEAUNE-LA-ROLANDE	45
SUPER U	BONNY-SUR-LOIRE	45
SUPER U	CHALETTE-SUR-LOING	45
SUPER U	CHATEAUNEUF SUR LOIRE	45
SUPER U	CHATILLON COLIGNY	45
SUPER U	LA FERTÉ SAINT AUBIN	45
SUPER U	LOURY	45
SUPER U	NEUVILLE AUX BOIS	45
SUPER U	SANDILLON	45
SUPER U	ST PERE SUR LOIRE	45
SUPER U	ST PRYVÉ ST MESMIN	45
U EXPRESS	BRIARE	45
U EXPRESS	ORLEANS BOLIERE	45
U EXPRESS	ST DENIS DE L'HÔTEL	45
HYPER U	MURS ERIGNE	49
SUPER U	ANDARD	49
SUPER U	ANGERS LES JUSTICES	49
SUPER U	BAUGE	49

SUPER U	BEAUCOUZE	49
SUPER U	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	49
SUPER U	BECON-LES-GRANITS	49
SUPER U	CANDE	49
SUPER U	CHALONNES-SUR-LOIRE	49
SUPER U	CHATEAUNEUF SUR SARTHE	49
SUPER U	CHEMILLE	49
SUPER U	CORZE	49
SUPER U	DOUE LA FONTAINE	49
SUPER U	DURTAL	49
SUPER U	GENNES	49
SUPER U	LA POMMERAYE	49
SUPER U	LONGUE JUMELLES	49
SUPER U	MAULEVRIER	49
SUPER U	MAZE	49
SUPER U	MONTREUIL BELLAY	49
SUPER U	PAYS LIONNAIS	49
SUPER U	POUANCE	49
SUPER U	SAUMUR	49
SUPER U	SEGRE	49
SUPER U	ST BARTHELEMY BANCHAIS	49
SUPER U	ST BARTHELEMY D'ANJOU	49
SUPER U	ST GEORGES SUR LOIRE	49
SUPER U	ST MACAIRE EN MAUGES	49
SUPER U	ST SYLVAIN D'ANJOU	49
SUPER U	THOUARCE	49
SUPER U	TIERCE	49

SUPER U	TRELAZE LA QUANTINIÈRE	49
SUPER U	TRELAZE PYRAMIDE	49
SUPER U	VERNOIL LE FOURRIER	49
SUPER U	VIHIERS	49
U EXPRESS	ANGERS UNIVERSITE	49
U EXPRESS	CHOLET	49
HYPER U	EVRON	53
HYPER U	MAYENNE	53
SUPER U	CRAON ST CLEMENT	53
SUPER U	ERNEE	53
SUPER U	GORRON	53
SUPER U	LE BOURGNEUF LA FORET	53
SUPER U	MESLAY DU MAINE	53
SUPER U	PRE EN PAIL	53
SUPER U	VILLAINES LA JUHEL	53
U EXPRESS	ARGENTRE	53
U EXPRESS	EVRON	53
U EXPRESS	L'HUISSERIE	53
HYPER U	ST AVE	56
SUPER U	ARRADON	56
SUPER U	ARZON	56
SUPER U	AURAY	56
SUPER U	BELLE-ÎLE-EN-MER	56
SUPER U	BELZ	56
SUPER U	CARENTOIR	56
SUPER U	CARNAC	56
SUPER U	GUIDEL	56

SUPER U	JOSSELIN	56
SUPER U	MALANSAC	56
SUPER U	MALESTROIT	56
SUPER U	MAURON	56
SUPER U	MUZILLAC	56
SUPER U	PLOERMEL	56
SUPER U	PLOUHARNEL	56
SUPER U	PLUVIGNER	56
SUPER U	PONT SCORFF	56
SUPER U	PONTIVY	56
SUPER U	QUIBERON	56
SUPER U	SARZEAU	56
HYPER U	ECOMMOY	72
SUPER U	ARNAGE	72
SUPER U	BEAUMONT-SUR-SARTHE	72
SUPER U	BESSE-SUR-BRAYE	72
SUPER U	BONNETABLE	72
SUPER U	BOULOIRE	72
SUPER U	CHANGE	72
SUPER U	CONLIE	72
SUPER U	FRESNAY SUR SARTHE	72
SUPER U	LA CHARTRE SUR LE LOIR	72
SUPER U	LA SUZE SUR SARTHE	72
SUPER U	LE MANS LIBERATION	72
SUPER U	MAMERS	72
SUPER U	MAREIL EN CHAMPAGNE	72
SUPER U	MONTFORT LE GESNOIS	72

SUPER U	PARIGNE L'EVEQUE	72
SUPER U	RUAUDIN LES HUNAUDIERES	72
SUPER U	SABLE SUR SARTHE	72
SUPER U	ST REMY DE SILLE	72
SUPER U	STE JAMME SUR SARTHE	72
U EXPRESS	LE MANS BOLLEE	72
U EXPRESS	ST GEORGES DU BOIS	72
HYPER U	PARTHENAY	79
SUPER U	CERIZAY	79
SUPER U	CHAMPDENIERS	79
SUPER U	COULONGES SUR L'AUTIZE	79
SUPER U	ECHIRE	79
SUPER U	MAGNE	79
SUPER U	MAULEON	79
SUPER U	MONCOUTANT	79
SUPER U	NIORT	79
SUPER U	SAUZE VAUSSAIS	79
SUPER U	SECONDIGNY	79
SUPER U	ST LEGER DE LA MARTINIERE	79
SUPER U	THOUARS	79
HYPER U	AIZENAY	85
HYPER U	CHALLANS	85
HYPER U	CHANTONNAY	85
HYPER U	FONTENAY LE COMTE	85
HYPER U	LA ROCHE SUR YON	85
HYPER U	LES HERBIERS	85
HYPER U	ST HILAIRE DE RIEZ	85

SUPER U	BEAUVOIR-SUR-MER	85
SUPER U	BELLEVIGNY	85
SUPER U	BOUFFERE	85
SUPER U	BRETIGNOLLES-SUR-MER	85
SUPER U	CHATEAU D'OLONNE	85
SUPER U	ILE D'YEU	85
SUPER U	JARD SUR MER	85
SUPER U	LA BRUFFIERE	85
SUPER U	LA CHATAIGNERAIE	85
SUPER U	LA CHAUME	85
SUPER U	LA MOTHE ACHARD	85
SUPER U	LA ROCHE SUR YON	85
SUPER U	LA TRANCHE SUR MER	85
SUPER U	L'AIGUILLON-SUR-MER	85
SUPER U	LES ESSARTS	85
SUPER U	LUCON	85
SUPER U	MORTAGNE SUR SEVRE	85
SUPER U	NOIRMOUTIER	85
SUPER U	OLONNE SUR MER	85
SUPER U	POUZAUGES	85
SUPER U	ST FULGENT	85
SUPER U	ST GILLES CROIX DE VIE	85
SUPER U	ST JEAN DE MONTS	85
SUPER U	TALMONT ST HILAIRE	85
U EXPRESS	COEX	85
U EXPRESS	COMMEQUIERS	85
U EXPRESS	NIEUL LE DOLENT	85

SUPER U	BUXEROLLES	86
SUPER U	CHÂTELLERAULT	86
SUPER U	CIVRAY	86
SUPER U	JAUNAY MARIGNY	86
SUPER U	LA ROCHE POSAY	86
SUPER U	LOUDUN	86
SUPER U	MONTMORILLON	86
SUPER U	NEUVILLE DE POITOU	86
SUPER U	POITIERS DEMI-LUNE	86
SUPER U	POITIERS SUD	86
SUPER U	ST GEORGES LES BAILLARGEAUX	86
SUPER U	VIVONNE	86
SUPER U	VOUILLE	86
HYPER U	SAINT-JUNIEN	87
SUPER U	AIXE-SUR-VIENNE	87
SUPER U	AMBAZAC	87
SUPER U	CHATEAUNEUF LA FORET	87
SUPER U	FEYTIAT	87
SUPER U	LE PALAIS SUR VIENNE	87
SUPER U	LIMOGES CORGNAC	87
SUPER U	LIMOGES LABUSSIÈRE	87
SUPER U	LIMOGES PERRIN	87
SUPER U	NEXON	87
SUPER U	VERNEUIL SUR VIENNE	87
U EXPRESS	LIMOGES BERGONIE	87
U EXPRESS	NANTIAT	87
U EXPRESS	NIEUL	87

U EXPRESS	ORADOUR SUR VAYRES	87
U EXPRESS	ST HILAIRE BONNEVAL	87
U EXPRESS	ST LÉONARD DE NOBLAT	87
SUPER U	ALENCON	53-72